



PREFET DE LA REGION CENTRE

Orléans, le - 9 FEV. 2011

**AVIS de l'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**  
**Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement**  
**Société COLAS CENTRE-OUEST**  
**Commune de VIEUVICQ (28)**

VAT 201100093

1. PRÉSENTATION DU PROJET .....	1
2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX .....	1
3. ANALYSE DE LA QUALITÉ DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....	1
3.1. ÉTUDE D'IMPACT.....	1
3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement.....	1
3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation .....	1
3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site.....	2
3.2. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES CONCERNÉS.....	2
3.3. ANALYSE DES CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DU SITE .....	2
3.4. ÉTUDE DES DANGERS .....	2
3.5. RÉSUMÉS NON TECHNIQUES DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'ÉTUDE DES DANGERS.....	2
4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET.....	2
5. CONCLUSION .....	3
ANNEXE .....	4

## 1. PRESENTATION DU PROJET

La Société COLAS CENTRE-OUEST sollicite l'autorisation d'exploiter à titre temporaire une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur le territoire de la commune de Vieuvicq (28).

La centrale doit fabriquer 50 000 tonnes d'enrobés à chaud sur une période maximale de 2 mois.

Les matériaux produits par la centrale sont destinés au chantier de réfection des couches et sous-couches de roulement de l'autoroute A 11 dans le sens de circulation Paris – Province.

La centrale d'enrobage à chaud doit être implantée sur une aire mise à disposition par COFIROUTE accueillant régulièrement des centrales d'enrobage à chaud à titre temporaire.

La zone d'implantation est constituée par une plate-forme stabilisée en grave concassée recouvrant une membrane géotextile.

Les abords immédiats du site sont constitués par :

- L'autoroute A11 au sud ;
- la route départementale RD 126 au nord;
- le village de « La Certellerie » au nord-est .

La distance du site aux premières habitations du village de « La Certellerie » est de l'ordre de 250 m.

## 2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Ils sont hiérarchisés par l'autorité environnementale (voir tableau en annexe).

**Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :**

- la qualité de l'air,
- l'état des sols et la qualité des eaux souterraines.

## 3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PETITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

### 3.1. Étude d'impact

#### 3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

La plate-forme où sera positionnée l'installation est située en bordure de l'autoroute A11.

La description de l'état initial du site est relativement complète et les informations appropriées. On y trouve toutes les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique, ce qui permet de situer le projet dans son contexte.

Le projet est décrit de façon claire, à l'appui de cartes et de photos.

Le contexte hydrogéologique est correctement analysé.

#### 3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

##### Air

Une mesure de la concentration en poussières à l'émission a été réalisée sur cette installation sur un chantier précédant le 12 octobre 2010, par un laboratoire agréé. Cette mesure permet d'estimer de manière cohérente les effets engendrés. Les fines récupérées sont recyclées dans le circuit de fabrication. Les résultats en poussières sont très largement inférieurs à la valeur réglementaire de 50 mg/Nm<sup>3</sup>.

##### Sols et Eaux souterraines

La description des rejets aqueux est claire.

La centrale ne nécessite pas d'eau pour la fabrication des enrobés.

Les flux de la centrale sont les suivants :

- Flux entrants : l'approvisionnement en eau sanitaire est effectué à l'aide d'une citerne ;
- Flux sortants : les eaux usées domestiques et eaux de ruissellement sur les aires étanches de la plate-forme. Les caractéristiques des eaux sont correctement analysées.

### **3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site**

#### Air

Le dimensionnement de la hauteur de la cheminée à 13 m est conforme à la réglementation concernant la combustion de fioul très basse teneur en soufre.

Les mesures de réduction envisagées pour limiter l'émission de poussières par filtre à manches sont adaptées pour atteindre des valeurs d'émission conformes à la réglementation.

Les mesures prises apparaissent adaptées et proportionnées aux enjeux.

#### Sols et Eaux souterraines

La mise en place d'une rétention correctement dimensionnée sous le stockage de liquides inflammables et de bitume, et la mise en place d'une aire étanche et en rétention pour le dépotage des véhicules citernes d'approvisionnement et les engins de chargement du poste, permettent d'éviter tout risque de pollution accidentelle des sols.

Les eaux usées sont récupérées dans une cuve vidangée régulièrement par un vidangeur.

Les eaux pluviales de la plate-forme recueillies dans les rétentions étanches situées sous les citernes contenant les bitumes, fioul lourd et domestique sont pompées et sont traitées dans un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le réseau. Les eaux météoriques de surface ruissèlent sur la zone étanche de la plate-forme et sont collectées dans le fossé de rétention entourant le site après traitement dans le même séparateur d'hydrocarbures. Cette pratique est adaptée aux enjeux.

### **3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés**

Le dossier déposé par l'exploitant prend en compte de manière satisfaisante les plans et programmes concernés.

### **3.3. Analyse des conditions de remise en état du site**

Les mesures de remise en état du site proposées par l'exploitant à la fin de la période d'exploitation sont correctement décrites dans le dossier. Elles sont adéquates et compatibles avec un usage futur.

### **3.4. Étude de dangers**

L'étude de dangers explicite correctement la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels. Des scénarii incendie et explosion ont été modélisés. L'étude de dangers montre que les zones d'effets restent dans la limite des parcelles concernées par l'autorisation.

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts.

### **3.5. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers**

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

## **4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET**

La proximité immédiate entre le lieu de fabrication et le lieu d'utilisation des matériaux produits permet de limiter l'impact du trafic.

Par ailleurs, l'exploitant utilise du fioul TBTS (Très Basse Teneur en Soufre) pour l'alimentation des installations de combustion, afin de limiter les émissions de SO<sub>2</sub> et a mis en place un filtre à manches pour réduire les émissions de poussières.

L'ensemble des produits susceptibles d'être à l'origine d'une pollution du sol ou des eaux est disposé sur rétention.

Le brûleur (principal source de bruit) ainsi que les groupes électrogènes sont insonorisés par construction. Le fonctionnement de la centrale sera limité de 7h00 à 18h00 du lundi au vendredi.

## 5. CONCLUSION

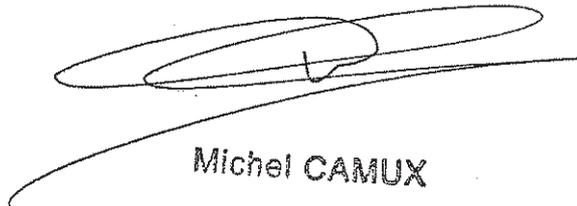
Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude de dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Les impacts sont bien identifiés et bien traités. Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, les études présentent de manière précise les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

-- -- --

Le Préfet de Région



Michel CAMUX

## ANNEXE

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	0	Aucun risque naturel susceptible d'impacter le projet n'est identifié.
Faune, flore	0	L'implantation de l'installation se situe en bordure de l'autoroute A 11.
Milieux naturels	0	Aucun milieu naturel sensible n'est identifié à proximité du site.
Connectivité biologique	0	Aucune zone de connectivité biologique n'est identifiée sur la zone impactée par le projet
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	L'installation s'établira sur une zone de parking déjà existante.
Eaux superficielles et souterraines et Captages d'eau potable	++	Aucun rejet d'eaux industrielles. Les eaux de ruissellement collectées dans les aires étanches seront évacuées conformément à la réglementation en vigueur . Pas de prélèvement d'eau souterraine.
Sols	++	Les activités sont confinées dans des zones équipées d'aires étanches
Air	++	Une mesure de la concentration en poussières à l'émission a été réalisée sur cette installation sur un chantier précédant le 12 octobre 2010, par un laboratoire agréé, les résultats sont conformes à la réglementation.
Odeurs	+	Le combustible Fioul Lourd TBTS peut être source d'odeur.
Déchets	0	Les procédés de fabrication ne produisent aucun déchet industriel.
Energies et changement climatique	0	La production d'électricité nécessaire au fonctionnement d'une partie des installations et de l'éclairage sera produite par un groupe électrogène.
Risques technologiques	0	Les zones d'effets des risques identifiés sont confinées dans l'enceinte de l'installation
Santé	0	Les installations ne présentent pas de risque sanitaire particulier
Trafic routier	+	Les livraisons d'enrobés sur le chantier seront réalisés par semi-remorques pour environ 100 rotations par jour. Les approvisionnements représentent 654 camions par jour. Le trafic lié au chantier se fera directement par une voie d'accès sur l'autoroute et par la RD 126 pour les approvisionnements. Les horaires de fonctionnement sont limités de 7 h à 18 h du lundi au vendredi.
Bruit	+	Le projet ne prévoit aucune émergence de bruit supérieure à la réglementation au-delà des limites de propriété.
Émissions lumineuses	0	Les émissions lumineuses prévues par le projet restent limitées
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural ne sera impacté par le projet.
Paysages	0	L'intégration paysagère du projet ne soulève aucun enjeu
Autres :		

\*Hiérarchisation des enjeux :      +++ : très fort      ++ : fort      + : présent mais faible      0 : pas concerné